

# CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 10 février 2023

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu dans la salle polyvalente le

**Jeudi 16 février 2023  
à 18h30**

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,  
Lyliane SIGNAT

Ordre du jour :

Approbation du compte rendu du 12 janvier 2023

1-Orange : convention projet de dissimulation : route de l'Arnoult-rue des Guillons

2-Convention avec le SDEER pour le passage d'une distribution publique d'énergie électrique

3-Api Supérette : accord de principe

4-Personnel : création d'un poste d'adjoint technique contractuel

5-Personnel : suppression du poste permanent d'adjoint technique territorial

6-Remboursement d'un sinistre

7-Subventions communales

8-Adhésion à « Les Maires pour la Planète »

Questions diverses

---

## SEANCE DU 16 FEVRIER 2023

*Le seize février deux mil vingt-trois, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sulpice d'Arnoult, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Mme Liliane SIGNAT, Maire.*

*Date de convocation du Conseil Municipal : 10 janvier 2023*

*Etaient présents : Mme SIGNAT Liliane, Maire,*

*M. AMBERT Aymeric, Mme BOIS Alexandra, M. CRESPIAN François, Mme DUC Marylène, M. GALLET Jean-Michel, Mme GUILLOUT Florence, Mme OGER Isabelle, M. POCH Patrick.*

*Excusés : M. BRUN Xavier (pouvoir à M. Ambert), M. DUBREUIL David (pouvoir à Mme Oger), M. MARCHADIER Bruno (pouvoir à M. Gallet).*

*Secrétaire de séance : Mme BOIS Alexandra.*

Madame le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte rendu de la séance du 12 janvier 2023, dont un exemplaire leur a été transmis. Aucune remarque n'étant soulevée, le compte-rendu du 12 janvier 2023, est adopté à l'unanimité.

### **1-ORANGE : CONVENTION PROJET DE DISSIMULATION : ROUTE DE L'ARNOULT-RUE DES GUILLONS**

16.02.2023.0

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil que les travaux d'enfouissement des réseaux sont prévus aux villages des Guillons et du Pigeonnier.

Elle donne lecture au conseil municipal du projet de convention établie par Orange qui fixe les modalités techniques et financières d'étude et de réalisation des travaux d'effacement des réseaux téléphoniques route de et rue des Guillons.

Orange remettra l'avant-projet génie civil de l'étude téléphonique dans un délai de 3 à 6 mois après réception de la convention signée. Les travaux de câblage (étude, pose et dépose) seront pris en charge par Orange.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable à la convention présentée et autorise Madame le Maire à la signer.

*Cette délibération annule la délibération 12.01.2023.02 du 12 janvier 2023 - Orange : convention projet de dissimulation : route de l'Arnoult*

Vote du conseil : pour : 12      contre : 0      abstention : 0

### **2-CONVENTION AVEC LE SDEER POUR LE PASSAGE D'UNE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ENERGIE ELECTRIQUE**

16.02.2023.02

Travaux d'enfouissement des réseaux Les Guillons-Le Pigeonnier.

Madame le Maire présente la convention la convention permettant la construction par le SDEER d'une canalisation de distribution d'énergie électrique, dans la rue des Tournesols, et d'en confier l'exploitation sous le régime de la concession à l'entreprise Enedis.

Après avoir pris connaissance du contenu de la convention, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- valide la convention présentée
- autorise Madame le Maire à la signer.

Vote du conseil : pour : 12      contre : 0      abstention : 0

### **3-API SUPERETTE : ACCORD DE PRINCIPE**

16.02.2023.03

Madame le Maire présente le projet d'installation d'une supérette Api. Supérette connectée, toujours ouverte Api offre aux habitants une nouvelle façon de faire ses courses à la campagne. Des produits frais et des produits essentiels Carrefour, au prix Carrefour, 24h/24, 7 jours sur 7.

Son installation nécessite la mise à disposition par la commune d'un terrain constructible avec raccordement à l'électricité et Internet (4G ou fibre), il n'y a pas besoin d'eau. Convention d'occupation du domaine public pour 15 ans, avec une participation mensuelle de 50.00 € environ. Sans fondations béton, les supérettes Api se démontent aussi vite qu'elles sont apparues, laissant le terrain dans le même état qu'avant son arrivée.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un accord de principe pour l'installation d'une Superette Api sur la commune de Saint Sulpice d'Arnoult.

*Vote du conseil : pour : 12      contre : 0      abstention : 0*

#### **4-PERSONNEL : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE CONTRACTUEL**

16.02.2023.04

Madame le Maire, considérant qu'il est nécessaire d'assurer la continuité du bon fonctionnement des services techniques :

- propose aux membres du Conseil Municipal, de créer, au titre de l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 relative au statut de la fonction publique territoriale (accroissement temporaire d'activité), à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023, un emploi non permanent, à temps complet, sur le grade d'adjoint technique territorial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de créer un emploi non permanent, d'adjoint technique territorial, à temps complet, du 1<sup>er</sup> mars 2023 au 30 juin 2023.
- Durée hebdomadaire de travail : 35h00
- Services techniques : voirie, espaces verts, entretien des bâtiments...
- Rémunération : 1er échelon du grade d'adjoint technique - rémunération à minima IM 353 (décret 2022-1615 du 22 décembre 2022 portant relèvement du minimum de traitement de la fonction publique)
- Heures complémentaires et frais de déplacement si nécessités de service.

*Vote du conseil : pour : 12      contre : 0      abstention : 0*

#### **5-PERSONNEL : SUPPRESSION DU POSTE PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL**

16.02.2023.05

Le poste permanent d'adjoint technique à temps complet est vacant depuis le 1er janvier 2023. Le Conseil a ainsi engagé une réflexion sur la continuité de ce poste et sur une réorganisation des services techniques.

Les dépenses de personnel représentent la part la plus importante du budget de fonctionnement de la commune (48% en 2022).

Le matériel lourd de voirie, comme le tracteur et ses équipements, est vieillissant et nécessite des réparations très coûteuses. L'achat de matériels plus récents pèserait trop lourd sur les finances de la commune.

La commune fait appel, depuis plusieurs années, à des prestataires de services pour les gros travaux de voirie (élagage, broyage...) et souhaiterait développer ces prestations extérieures.

- Considérant ces éléments,
- Considérant les contraintes budgétaires de la commune,
- Considérant que le poste est vacant actuellement et que sa suppression ne porterait préjudice à aucun agent,
- Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant, de supprimer ou de créer un emploi.

Le Conseil Municipal propose la suppression du poste d'adjoint technique territorial à temps complet (ST2 au tableau des effectifs) et charge Madame le Maire de solliciter l'avis du Comité Social Territorial.

*Vote du conseil : pour : 12      contre : 0      abstention : 0*

## 6-REMBOURSEMENT D'UN SINISTRE

16.02.2023.06

Madame le Maire rappelle au conseil que du matériel avait été volé lors de l'effraction des ateliers municipaux en janvier 2022.

L'assurance propose la somme de 735.07 € en remboursement du matériel volé, après déduction de la franchise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le chèque de remboursement transmis par l'assureur.

*Vote du conseil : pour : 12      contre : 0      abstention : 0*

## 7-SUBVENTIONS COMMUNALES

16.02.2023.07

Le Conseil vote les subventions suivantes

Confrérie de la Mojhette	100.00	France Alzheimer	70.00
ADMR Pont l'Abbé d'Arnoult	100.00	Perce Neige	70.00
Comité de Parrainage 17	70.00	Ligue contre le cancer	70.00
APF – France Handicap	70.00	Fondation du Patrimoine	75.00
Association sclérose en plaque	70.00	Prévention routière	70.00

*Vote du conseil : pour : 12      contre : 0      abstention : 0*

Flash'Couz	100.00	Protection Civile – action en Ukraine	100.00
Sapeurs-pompiers GSCF – séisme Turquie	100.00		

*Vote du conseil : pour : 11      contre : 0      abstention : 1*

## 8-ADHESION A « LES MAIRES POUR LA PLANETE »

16.02.2023.08

Madame le Maire présente au conseil municipal la proposition d'adhésion à l'association Les Maires pour la Planète pour 2023.

Cette association apolitique recense les bonnes pratiques environnementales des communes adhérentes, et s'engage à les faire largement connaître pour que chaque maire puisse s'en inspirer. Elle construit un réseau fort entre les élus et se propose de les accompagner dans les domaines de l'alimentation, la biodiversité, l'énergie, la gestion de la voirie, les déchets, la solidarité et la démocratie participative.

En adhérant à l'association, la commune bénéficiera

- d'un kit de bienvenue,
- de visites, webinaires et rencontres répondant aux attentes des communes adhérentes,
- d'échanges réguliers entre élus sur les bonnes pratiques environnementales,
- de ressources documentaires (guides pratiques, comptes-rendus).

En tant qu'adhérent, la collectivité :

- contribue à la vie du réseau,
- partage ses expériences,
- communique sur son adhésion,
- règle la cotisation annuelle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide d'adhérer pour 2023 à l'association Les Maires pour la Planète.
- désigne comme représentants : M. POCH Patrick (titulaire), Mme DUC Marylène (suppléante).

*Vote du conseil : pour : 12      contre : 0      abstention : 0*

### QUESTIONS DIVERSES

La commission des Finances se réunira le jeudi 23 mars 2023 à 18h30. Le prochain Conseil aura lieu le 09 mars 2023, celui pour le vote du budget est prévu le jeudi 06 avril 2023.

Heure civique : la réunion de création aura lieu mardi 21 février 2023 à 19h30 dans la salle polyvalente.

Rentrée scolaire 2023 : 188 enfants sont prévus pour la rentrée 2023 dans le RPI. Une visioconférence avec l'Inspectrice d'Académie a été organisée pour le lundi 20 février 2023. Le 27 février, une décision sera prise sur une éventuelle fermeture de classe sur le RPI à la rentrée prochaine.

Programmation de travaux avec le SAS : rénovation du mur des anciens ateliers route de l'Ecole.

Chaudière de l'école (nouvelles classes) : devis de réparation : 1 869.79 €, devis pour une nouvelle chaudière : 4 484.00 €. Voir avec l'assurance de la mairie pour une éventuelle indemnisation.

Travaux de voirie :

---devis TP Jolly : rue des Chênes Verts à la Treuillère : 10 337.53 €

--- devis TP Jolly : travaux rue de la Cure : 14 169.000 € : le conseil ne valide pas le devis. Les travaux seront réalisés par les agents communaux.

Syndicat Mixte Charente Aval : M. Gallet Jean-Michel fait un compte rendu de la réunion du à La Vallée. Programme 2023/2025 validé par un arrêté préfectoral, mise en place de la gouvernance bassin de l'Arnoult, indication de niveau et de volume ; initier une démarche participative des acteurs, concilier les usages et les ressources, restaurer le milieu aquatique, qualité de l'eau. Intervention sur le Rivolet à l'Isleau : objectif : replanter 3 à 4 km par an.

Le camping à la ferme « Le Buchit » au Plat d'Etain est fermé définitivement.

Il est remis à chaque conseiller un tableau mis à jour des délégués communaux et des commissions communales.

La séance est levée à 22h00.